

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROTECTION DES ENFANTS - (N° 2841)

N° CS1183

AMENDEMENT

présenté par

Mme Hamelet, Mme Loir, Mme Blanc, M. Chudeau, M. Dessigny, M. Fouquart, M. Gabarron,
Mme Levavasseur, M. Lioret, M. David Magnier, Mme Ménaché, Mme Parmentier, Mme Rimbart,
Mme Roullaud et M. Tomatis

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de l'article 40 de la Constitution.
